

NEOEN

Comité consultatif #3

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

25 septembre 2024



Compte-rendu du comité consultatif n°3

Le présent compte-rendu reprend la présentation projetée en réunion le 25 septembre 2024 et les échanges entre les participants.

Les échanges entre les participants sont signalés par un cadre jaune orangé dans des slides titrées « compte rendu ».

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Liste des présents :

- Marie-Jo FONTBONNE – Riveraine de Fontenay-le-Marmion
- Etienne VERBRIGGHE – Riverain de Bretteville-sur-Laize
- VANDERMEERSCH Antoine et Marc – Riverains de Fontenay-le-Marmion
- Brahim BOUFROU – Association AREU
- Hardy Stéphane – Vice-Président de l'association APSCE

- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Ce troisième comité consultatif s'inscrit dans la poursuite de la démarche de concertation engagée au printemps 2023 avec la rencontre des conseils municipaux des 5 communes concernées par le projet de parc éolien. Il constitue, avec le comité de suivi des élus, l'une des deux instances dédiées au dialogue local. Pour rappel, celui-ci est composé d'un panel de riverains identifiés pour leur proximité avec la zone d'étude et d'associations locales ayant un intérêt à échanger sur des questions liées au projet. Ce comité consultatif éolien est le troisième du cycle de rencontre qui se tiendra jusqu'au dépôt du dossier en préfecture et au-delà si les échanges s'avèrent insuffisants pour répondre aux objectifs.

Cette troisième rencontre vise principalement à poursuivre les échanges sur le sujet de la charte d'engagements et à informer les participants des évolutions du calendrier jusqu'au dépôt.

En lien avec le faible nombre de participants présents au démarrage de ce comité, Thomas Muselier de l'Agence Tact rappelle l'idée initiale du comité consultatif éolien : il s'agissait de constituer une instance de dialogue avec les cinq communes du périmètre (les trois concernées par l'implantation et deux autres pour les impacts potentiels) dans lequel étaient inclus des riverains et des associations locales. La composition telle qu'imaginée prévoyait à minima 3 riverains et une à deux associations par communes. La demande a été faite, lors du premier comité de suivi avec les élus, de proposer une liste de coordonnées de personnes intéressées. En réaction à cette demande, certaines communes ont participé quand d'autres non. La liste a alors été complétée sur la base des coordonnées des personnes ayant répondu au questionnaire distribué conjointement à la première lettre d'information, à l'été 2023.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Ce complément a permis de mettre au point une liste d'une vingtaine de participants, soit environ 4 personnes par communes.

A chaque nouveau comité, l'ensemble de cette liste initiale est à nouveau invitée. Dans le cas du présent comité, une première invitation a été effectuée par mail, suivie d'une relance individuelle par téléphone afin d'assurer la présence du plus grand nombre de participants. Cette relance s'inscrit dans la volonté portée par Neoen d'avoir un nombre de participants suffisamment consistant pour travailler au sujet de la charte d'engagements et fait le lien avec la remarque de plusieurs participants au comité précédent sur le faible nombre de personnes présentes. Enfin, une dernière relance par mail a été effectuée la veille du comité, afin de rappeler l'heure et la localisation de la réunion. En ce sens, l'Agence Tact rappelle qu'elle fait les meilleurs efforts pour garantir une présence maximale des participants à ce comité. Aussi, les attentes étant plus importantes à ce comité afin de pouvoir travailler au contenu de la charte d'engagements, des supports de travail ont été envoyés par mail afin de permettre aux personnes qui ne pourraient pas être présentes de renvoyer leurs contributions. Cette option n'a été utilisée par aucun participant. La question de l'intérêt des participants pour cette démarche est soulevée par Thomas Muselier.

L'échange qui s'engage suite à cette introduction permet à une participante de préciser qu'il ne faut pas relier l'absence des participants avec un désintérêt. Selon elle, ils ont besoin d'information. Dans sa prise de parole, celle-ci indique qu'elle a, pour sa part, pris le temps de consulter chacun des documents présents sur le site. De même qu'elle était présente aux ateliers menés par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. Elle précise que si elle est venue sans son mari à cette séance, c'est parce : « Par manque d'information, comme de nombreux habitants, il ne se sent pas capable d'apporter sa contribution à ces comités consultatifs, faute de temps nécessaire et indispensable à la compréhension du sujet ». Enfin, elle précise que sa présence au présent comité ne signifie nullement qu'elle cerne suffisamment le sujet pour elle-même remplir les documents de travail proposés par Neoen.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Suite à cette remarque, Thomas Muselier se dit lui aussi déçu du faible nombre de personnes présentes et rappelle qu'il n'y a pas d'attentes que les participants aux comités consultatifs maîtrisent le sujet de l'éolien, ni qu'ils aient un important niveau d'expertise. Cette instance a notamment pour objectif de répondre aux inquiétudes et interrogations des participants. Il s'agit aussi de pouvoir demander au porteur de projet quelles seront les garanties mises en œuvre pour assurer le respect du cadre de vie, de définir les moyens d'association des riverains lors des phases de chantier et d'exploitation, etc... Pour appuyer son propos, Thomas Muselier indique que ces éléments, qui concernent directement le cadre de vie des participants, peuvent être inscrits dans une charte d'engagements afin que cela ne soit pas juste une discussion mais bien la prise en compte des demandes des premiers concernés, soit ceux qui vont potentiellement vivre au plus près des futures éoliennes. Que cette charte sera annexée au dossier à instruire puis remise au commissaire enquêteur, pouvant être ainsi reprise dans l'arrêté d'autorisation s'il est délivré. Enfin, il précise, que si les échanges ne permettent pas d'aboutir à la fin de ce temps de rencontre, ils pourront être prolongés pendant la période d'instruction.

Un participant fait la remarque suivante : « J'insiste, il s'agit du 3ème comité. J'ai pris le temps de lire les comptes-rendus qui sont sur la plateforme d'information. On ne peut pas dire qu'il y ait approbation. On avance, mais les personnes n'adhèrent pas.

Sur ce point, l'Agence Tact se dit conscient de l'avis des uns et des autres et qu'il existe, sur ce territoire, une opposition de certaines communes. Dans ce contexte, l'objectif de la création des temps d'échanges n'est pas de convaincre les élus et les riverains mais de travailler aux conditions d'exploitation du projet si celui-ci devait voir le jour. Il est rappelé aux participants que c'est le préfet qui délivre in fine la décision d'autoriser ou non le parc éolien et qu'à ce titre, le travail de l'Etat c'est de s'assurer que des moyens de productions soient installés dans les territoires, en s'assurant que ce soit fait dans de bonnes conditions.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

L'enquête publique qui sera menée pendant la période d'instruction par un commissaire enquêteur devra notamment permettre de mesurer le niveau d'information sur le projet et les préoccupations des riverains avant de transmettre un avis qui sera communiqué au préfet. L'équipe projet précise que bien souvent, dans le cadre de ce type de projet, la décision est attaquée en justice. Elle fait l'objet d'un contentieux au tribunal administratif. Ainsi, en définitive c'est le juge qui décide selon des critères juridiques.

L'agence Tact, à travers Thomas Muselier, comprend qu'il est difficile de se faire un avis sur ce type de projet et mentionne son admiration pour les personnes qui prennent le temps de se renseigner pour se forger un avis. C'est pourquoi, le travail de retranscription via les comptes-rendus mis en ligne sur la plateforme d'information est nécessaire pour rendre accessible à tous l'information sur l'avancement du projet. Il est tout aussi nécessaire que ces comptes-rendus témoignent des différents avis qui s'expriment sur ce projet.

L'objectif des temps d'échanges pendant la phase de développement est de pouvoir recenser les attentes et faire en sorte que des garanties soient prises sur les engagements demandés. Le but étant de rendre obligatoire ces demandes en les communiquant soit via la charte d'engagements avant l'instruction soit au moment de l'enquête publique. En lien avec cette remarque, l'exemple est pris de la création d'un comité de suivi qui pourrait être demandé pour suivre le déroulé du chantier puis la période d'exploitation. Dans ce cas, les temps d'échanges tels que menés dans ces comités doivent permettre de définir la fréquence des entrevues, la composition du comité etc...

Outre ces engagements, Thomas Muselier rappelle que ces discussions sont également l'occasion de répondre à toutes les questions sur le projet et son avancement mais aussi pour donner des sources d'information sur le sujet autre que celle du porteur de projet afin de pouvoir offrir à chacun l'occasion de se faire son propre avis.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Q? En parlant de territoire, je voudrais savoir : d'autres projets ont été mis en pause sur le territoire, pourquoi pas celui-ci ?

- Cette question a déjà été posée lors des précédents échanges, de même qu'une réponse avait été formulée.
- Dans le cadre du projet situé à Bougy, le projet était au stade de la prospection foncière lorsque le courrier a été envoyé par la communauté de communes (CCVOO). A l'inverse, pour le projet qui est aujourd'hui en discussion, les études étaient déjà bien lancées. La demande de la CCVOO était de stopper la prospection. C'est pourquoi, le projet de Bougy, moins avancé que celui de Fontenay-le-Marmion, a été arrêté tandis que celui qui vous concerne a continué son développement tout en donnant une place importante au dialogue local avec la communauté de communes, les élus et les riverains concernés.

Q? Concernant la hauteur du parc éolien, on entend 240m, 200m, 180m...On a besoin de véracité.

- La hauteur du parc éolien est fixée à 180m. Cela fait suite à différentes discussions avec les élus, mais aussi avec les services de l'Etat ainsi qu'aux contraintes qui s'appliquent sur le site.

Q? J'ai contacté un membre de l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion pour lui demander si le conseil municipal avait été contacté par l'équipe projet au moment du démarrage du dossier. Celui-ci confirme qu'ils n'ont jamais donné l'accord à Neoen de contacter les propriétaires.

- Là aussi, cette question a déjà été posée précédemment. La réponse qui avait été formulée avait pris pour base la présentation des étapes successives du développement d'un parc éolien. Ces étapes indiquent que les discussions avec les propriétaires/exploitants arrivent très tôt dans le processus car le foncier disponible conditionne la taille de la zone d'étude et donc le dimensionnement du projet.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Contributions post-présentation :

Concernant la commune de Fontenay-le-Marmion :

- Juin 2020 : Premier contact avec le secrétariat et envoi d'un email de présentation du projet, affirmant notre souhait de construire un projet en collaboration avec les mairies et les communautés de communes ;
- 17/08/2020 : Présentation du projet au maire David Guesnon, a qui nous avons indiqué notre volonté de rencontrer les propriétaires et exploitant agricoles de la zone d'implantation potentielle ;
- 14/10/2021 : Présentation de l'avancement du projet au maire, et au 4e adjoint délégué à la transition énergétique, Olivier Bayrac ;
- Envoi d'une présentation du projet en vue du conseil municipal du 08/11/2021.

A la suite de cette question, deux prises de parole des représentants des associations se succèdent :

Il faut penser le processus énergétique de manière global. Le mot d'ordre c'est l'acceptabilité des citoyens. Les objectifs de production de l'Etat : ok. Vous, vous êtes dans votre rôle de développeur, mais il faut penser à ceux qui vont vivre et regarder le parc pendant les 20 prochaines années. Il faut trouver un compromis. Nous ce que nous attendons en plus des échanges, c'est d'avoir accès à l'étude d'impacts. Quelle est la réponse sur les différents sujets tels que la santé, les lumières, le radar, l'aviation, etc...? Vous devez garantir la santé des citoyens. La santé mentale et globale. A nous, ensemble, de donner notre avis.

S'en suit, la seconde intervention :

Au niveau association on a cette lecture depuis le début, on est d'ailleurs à l'initiative de la consultation citoyenne, menée à Fontenay-le-Marmion. Au départ on était opposés au projet. On reste toujours opposé au projet, mais pas à l'éolien en général. Selon nous, les choses n'ont pas été faites dans le bon ordre. D'où la présence de l'Agence Tact pour faire une interface entre Neoen et la population.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

On s'est opposés à ça, On voulait faire le relai de la population et faire connaître la voix de la population auprès de Neoen. Vis-à-vis du nombre de personnes présentes ce soir, la légitimité est écornée. Les gens ne viennent pas car c'est un projet à long terme, il y a de l'épuisement. Les gens n'y croient plus, en nous association, en Neoen mais aussi au niveau des pouvoirs publics. Pour eux, l'affaire est pliée. Maintenant on vient cocher des cases. Au départ, c'est mal parti avec la sécurisation foncière, la pose du mat de mesure etc...Aujourd'hui, on est là pour discuter. On reste sur l'avis de base : les gens ont perdu confiance et même envers leurs élus. Un projet comme cela il y a donc une opposition de principe. On comprend la nécessité de faire du renouvelable, mais on a plus confiance. Nous en tant qu'association on peut ramener du monde. On va rapporter à la population où en sont les échanges, et demander une mobilisation si besoin. Pour ma part je ne souhaite pas fermer la porte aux échanges avec Neoen.

A l'issue de ces deux interventions, la parole est prise par un participant qui revient sur le fait que de nombreuses prises de paroles ont été faites avant même que le porteur de projet puisse présenter son ordre du jour et le contenu de sa présentation. Il rappelle que pour sa part, il est venu assister à la présentation de Neoen et que de nombreuses remarques exprimées ont déjà été discutées lors des précédents comités. En réaction à cette prise de parole, une remarque est énoncée « les habitants ont besoin de formuler et reformuler certains propos, car ils sont très importants ».

Une dernière question est posée avant le lancement de la présentation par l'équipe projet.

Q? En atelier, à l'automne 2023, les distances réglementaires d'éloignements aux habitations disaient 500m mais nous on demandait 1000m.

→ Sur ce point, également discuté lors de précédents échanges, un rappel est fait afin d'éviter toute confusion.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

L'atelier cité dans la question est un atelier conduit par la CCVOO qui ne s'inscrit pas dans la démarche menée par Neoen. Aussi, il est rappelé aux participants que la question de la distance aux habitations a déjà été discutée avec les élus (suite à la demande du maire de Fresney-le-Puceux) et qu'elle a conduit à un engagement de 750m par le porteur de projet. Sur ce point, l'Agence Tact ajoute que cette distance a été retenue car un éloignement à 1000m aurait rendu infaisable le projet. Aussi, Thomas Muselier rappelle que ce sujet a bien fait l'objet d'une discussion et d'un engagement pris par Neoen au-delà du réglementaire, là où par exemple la demande faite par le maire de Fresney-le-Puceux de mettre des éoliennes à 150m de haut n'a pas été retenue par le porteur de projet.

Ordre du jour

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.

- ① Rappel – Comités consultatifs
- ② Rappels et évolutions du calendrier
- ③ Charte d'engagement
- ④ Et après ?

+ Un temps d'échange



1

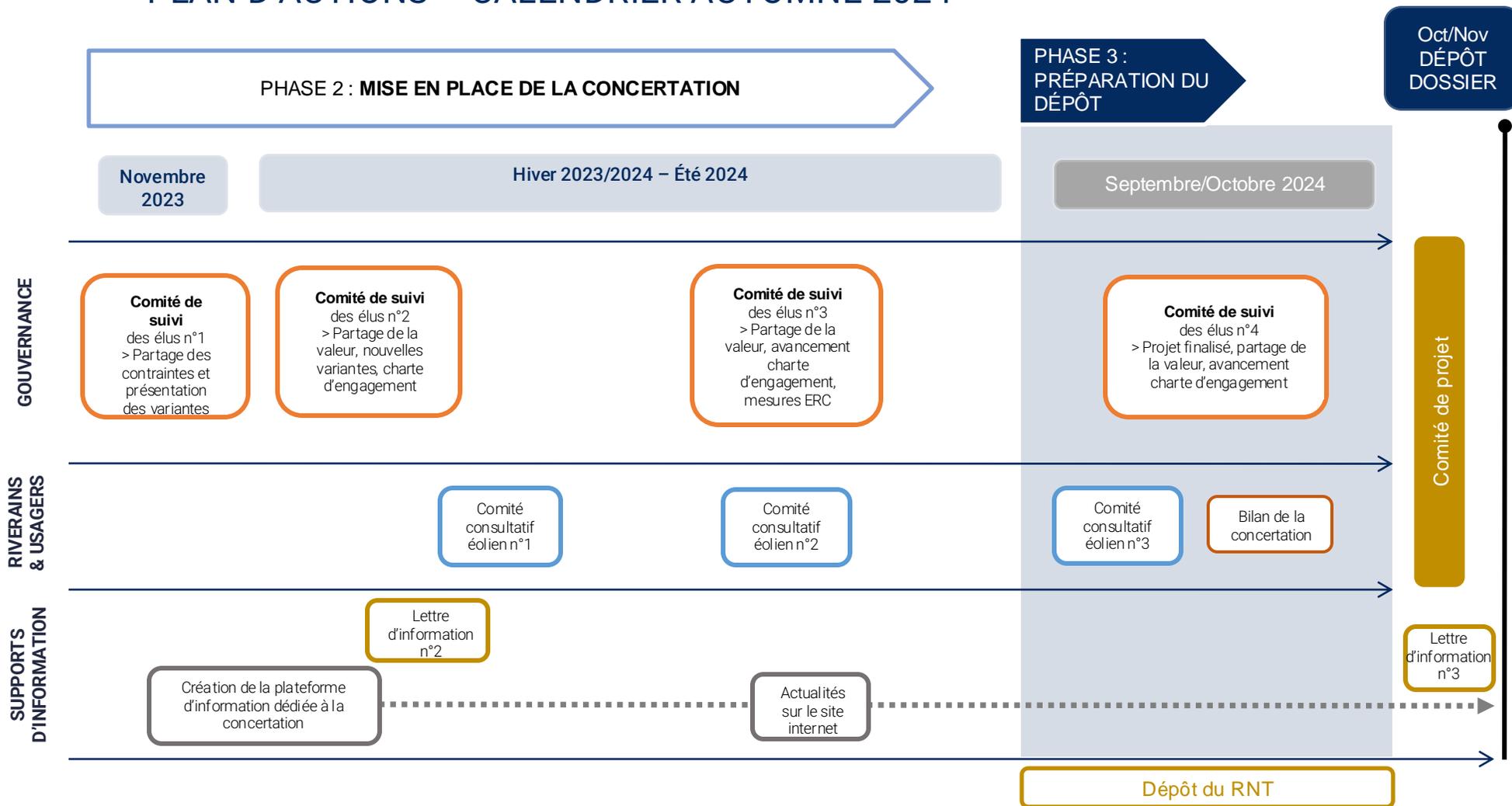
Rappel - Comités consultatifs

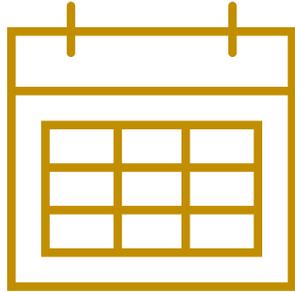
Comités consultatifs : calendrier des étapes



Calendrier de la concertation

PLAN D' ACTIONS – CALENDRIER AUTOMNE 2024



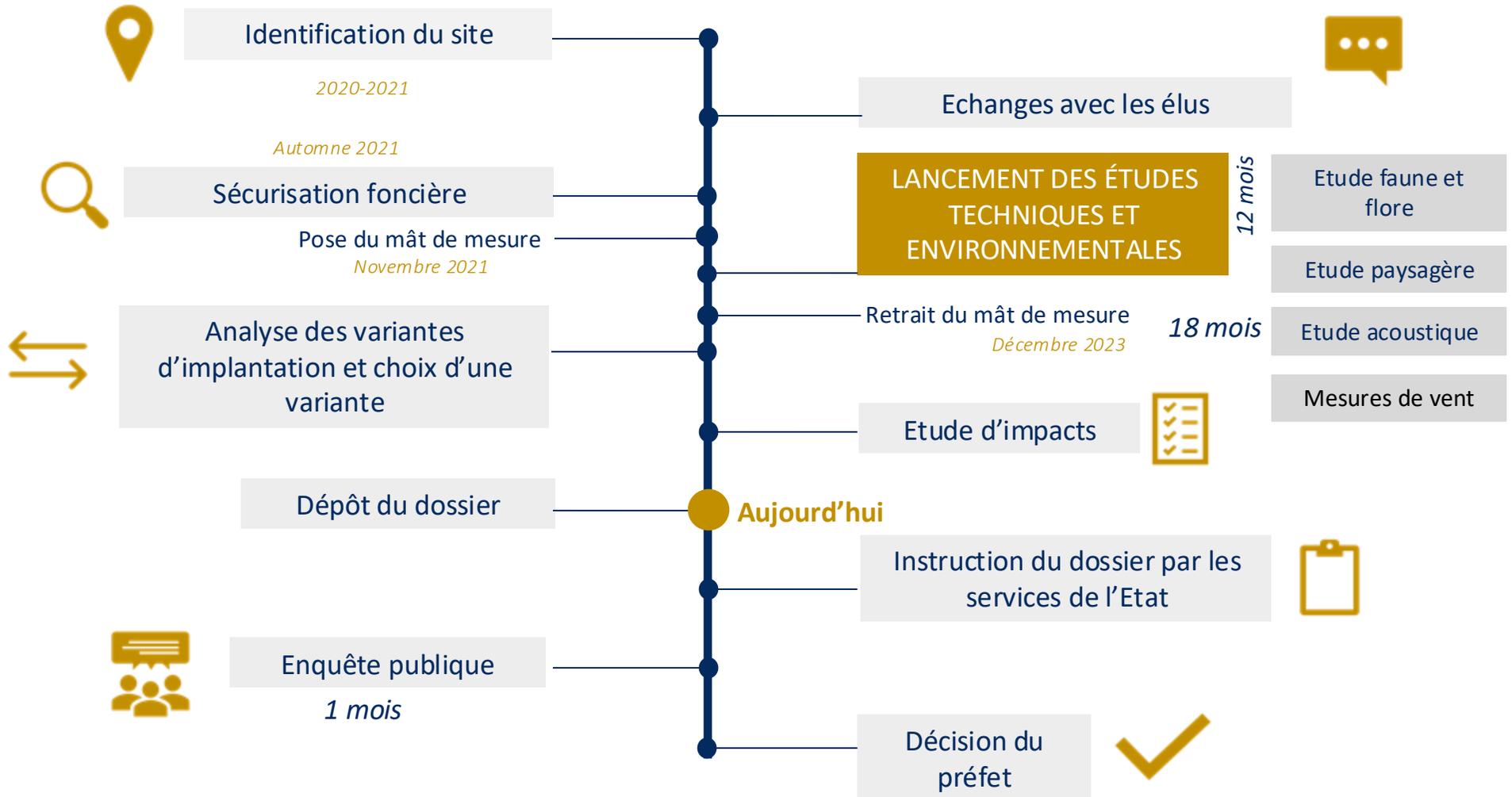


2

Rappels et évolutions du calendrier

Rappel - Présentation des étapes de développement d'un projet éolien

→ Un développement sur le temps long fait d'une succession d'étapes





3

La charte d'engagements

ZOOM sur : la charte d'engagements

La charte d'engagements, qu'est-ce que c'est ?

En lien avec le projet de parc éolien, la société Neoen a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. A ce titre, divers temps de dialogue ont été réalisés, d'autres sont à venir. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir, à terme, **définir une charte d'engagements et de bon voisinage.**

La charte **d'engagements** recense les engagements que devra respecter le futur **exploitant** du dépôt du dossier à la préfecture jusqu'à la fin de l'exploitation du site.

Elle comprend deux types d'engagements :

- **Les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,**
- **Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.**

A terme, celle-ci sera **annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.**

ZOOM sur : la charte d'engagements

L'objectif de la démarche de concertation est de parvenir à une charte de bon voisinage fixant les engagements de NEOEN au-delà de ses obligations réglementaires durant le suivi et l'exploitation du parc.

Phase 1 : Le développement

Phase 2 : L'instruction

Phase 3 : La construction

Phase 4 : La mise en service et l'exploitation

Phase 5 : Le démantèlement

Vos contributions ?

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Etant donné le temps consacré aux échanges en introduction de ce temps de rencontre, les rappels prévus à l'ordre du jour sont reportés en fin de séance afin de consacrer le temps nécessaire à la partie charte d'engagements. Aussi, avant de continuer sur les supports de travail qui ont été envoyés aux participants, l'Agence Tact rappelle la philosophie de ce document et sa finalité.

Sur la base des supports envoyés aux participants, plusieurs remarques sont prononcées. Il s'agit, dans un premier temps, de reformulations des parties déjà écrites.

Q? Dans le support – Phase 1 il est indiqué : « Chercher à développer un projet de haute qualité et de moins impacts ». Cette formulation n'est pas exhaustive car elle ne tient pas compte de la santé des riverains et de la biodiversité. Aussi, il est mentionné : « Mettre en place des instances de dialogue et de concertation régulièrement jusqu'au dépôt du dossier ». Cependant, il faudrait plutôt inscrire : jusqu'au dépôt du dossier et au-delà afin d'assurer un bon suivi qui inclus les élus et les riverains.

Nous on voudrait que ce soit : un projet cohérent et respectueux de toute forme de vie.

→ Cette remarque est entendue. Les éléments cités seront reformulés dans la charte d'engagements.

Q? Le suivi, c'est fondamental ! Ce n'est pas tous les 3 ans, 5 ans, etc...C'est tous les ans !

→ Neoen partage ce point de vue. Une réunion annuelle est préférable pour faire le bilan de l'année écoulée et prendre en compte les éventuelles remarques. Il est nécessaire d'avoir un temps d'échange qui permette de faire remonter les sujets rencontrés par les personnes qui vivent au plus près du parc éolien.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Q? Pourra-t-on marquer dans le dossier déposé les distances retenues entre les éoliennes et les premières habitations ?

→ Ces éléments ont déjà été calculés et présentés. Ils seront bien mentionnés dans le dossier déposé en préfecture.

Q? Le terme « validation » d'une charte d'engagements ne me plait pas.

→ Sur ce point, l'Agence Tact précise que ce qui a été imaginé c'est un travail de co-construction de la charte d'engagements avec les riverains qui soit ensuite présenté aux élus pour validation. Il s'agit un processus en deux temps : d'abord la création du contenu avec les riverains puis une formalisation présentée aux élus.

Q? Dans ce cas, il faut le reformuler ainsi : le comité consultatif propose une charte d'engagements tandis que les modalités de validation de cette charte restent à définir.

→ Cette remarque est entendue par l'équipe projet.

PHASE 1 : Développement

- Mettre en place des instances de dialogue et de concertation régulièrement jusqu'au dépôt du dossier
 - Mise en place d'un comité à destination des élus des communes d'implantation, des communautés de communes concernées ainsi que des communes voisines
 - Mise en place d'un comité consultatif éolien regroupant des habitants de chaque commune et des représentants des associations locales.
- Chercher à développer un projet de haute qualité et de moins impacts
- Un éloignement d'au moins 750m des habitations et de la future zone artisanale de Bretteville-sur-Laize
- Mettre en œuvre des moyens de communication pour tenir informés les acteurs du territoire de l'avancée du projet
 - Distribution de lettres d'informations aux étapes clés du développement du projet
 - Mise en ligne d'une plateforme d'information alimentée en continue au fur et à mesure de l'avancée du projet et des échanges

Vos contributions ?

Suggestion de thèmes

Validation charte
d'engagements

Information
riverains



Compte-rendu du comité consultatif n°3

Concernant la Phase 1 correspondant à la phase Développement du projet, les remarques portent d'abord sur la distribution de la lettre d'information. En effet, l'un des participants s'interroge sur le faible nombre de répondants lors de la distribution du questionnaire en juin 2023. De même, un autre participant ajoute que le temps de réponse au questionnaire était trop court. Sur ce sujet, l'Agence Tact rappelle que ce point a déjà fait l'objet de précisions précédemment. Pour rappel, il précise qu'il existe plusieurs moyens à disposition pour effectuer ces distributions : par un prestataire privé, par une association d'insertion ou par La Poste, mais qu'aucun de ces moyens n'est pleinement satisfaisant. Dans le cadre de ce projet, une distribution par La Poste a été privilégiée afin de garantir une meilleure distribution, toutefois, celle-ci n'a pas été suffisamment bien menée. Aussi, concernant le questionnaire, il est précisé que le temps de réponse avait finalement été allongé à la suite de la demande des élus. Cependant, ces remontées ayant déjà été formulées par les élus lors de la première distribution. C'est pourquoi, des exemplaires ont été mis à disposition dans les mairies et les communautés de communes lors de la distribution de la seconde lettre d'information.

Q? Pourquoi ne privilégiez-vous pas une distribution par les communes directement ?

→ Cette option n'a pas été envisagée dans le cadre de ce projet en raison de l'opposition qui s'est rapidement manifestée. Afin d'éviter que les élus soient pris à partie ou qu'il leur soit reproché d'être impliqués dans le projet, le choix a été fait de les dissocier de la démarche afin d'éviter toute confusion et de laisser Neoen comme seul porteur du projet.

Aussi, concernant la Phase 1, les éléments à inscrire dans la charte d'engagements sont les suivants :

- Distribution de lettres d'informations aux étapes clés du développement du projet avec un soin particulier apporté aux modalités de distribution (privilégier La Poste) et comportant systématiquement un lien renvoyant à la plateforme d'information en ligne.

- Poursuivre les échanges au sein des deux comités pour définir la meilleure solution pour le partage de la valeur du projet éolien

Vos contributions ?

- Information sur la tenue de l'enquête publique

Suggestion de thèmes

Information
riverains sur le
déroulé de
l'instruction

Partage de la
valeur

Enquête publique



Compte-rendu du comité consultatif n°3

Concernant la Phase 2 correspondant à la phase Instruction, plusieurs questions sont posées par les participants.

Q? Qu'est-ce qui a été dit sur le partage de la valeur en comité de suivi ?

→ Lors du comité de suivi du 24 septembre, il a été rappelé aux élus l'enveloppe dédiée aux mesures d'accompagnement correspondant à des projets de territoire en lien avec le développement durable ciblés par les élus. Sur ce point, les discussions doivent être poursuivies.

Q? Etes-vous prêt à ouvrir le capital ?

→ Ce sujet a été évoqué très tôt depuis les premiers échanges avec les élus et les communautés de communes. Il y avait, en effet, une vraie volonté d'être partie prenante au capital du projet. Ce sujet a fait l'objet d'un temps d'échange lors du précédent comité de suivi qui s'est tenu le 19 juin dernier en présence de Guillaume Decaen, Directeur Développeur France de Neoen. L'issue de cet échange a mis en évidence que les collectivités ne sont pas prêtes à participer au capital du projet.

Q? Vous étiez ouvert à cela ?

→ Neoen s'est dit ouvert à la discussion sur ce sujet. C'est en ce sens qu'elle a présenté un business plan détaillé pour montrer les possibilités mais aussi les risques liés à cet engagement. Après l'annonce de ces conditions, il est ressorti des échanges que les collectivités n'étaient pas suffisamment matures pour investir. La discussion a mis en évidence qu'il était plutôt préférable de mettre en place un comité de suivi.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Q? Et l'ouverture aux particuliers ?

→ L'ouverture du capital aux particuliers s'avère trop complexe en matière de montage financier. C'est pourquoi, la proposition faite par Neoen est celle du financement participatif.

Q? Cela permettrait pourtant que les gens soient concernés par le projet et permettrait de mieux les impliquer tout en garantissant un rendement.

→ Ce que vous évoquez correspond au financement participatif.

→ Il s'agit d'un moyen d'investissement plus accessible que l'ouverture au capital et qui n'engage pas les mêmes montants.

→ Pour préciser : l'ouverture au capital implique que les participants deviennent actionnaires. Cela peut se faire avec des citoyens, mais généralement les citoyens ou les collectivités locales créent une société qui prend des parts dans la société du projet. Le financement participatif, lui, consiste en des obligations. C'est de la dette. Les citoyens mettent leur épargne à disposition du développeur au moment de la construction. Leur capital leur est par la suite remboursé avec un taux préférentiel. Il ne s'agit pas exactement de copropriété mais d'un financement obligataire.

→ Ce n'est pas tout à fait le même niveau d'engagement : dans un cas on s'engage, dans l'autre on récupère de l'argent.

Sur ce point, l'un des participant du comité évoque son incompréhension sur le fait que les collectivités ne s'engagent pas au capital du projet.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Q? Neoen va détenir 50% du capital ?

- Neoen a dit qu'elle était ouverte à la discussion, mais que sa limite était de rester actionnaire majoritaire, soit à 51%.
- A l'issue des échanges en comité de suivi, les collectivités ont évoqué ne pas être prêtes, politiquement, à intégrer le capital du projet. Neoen restera donc actionnaire à 100%.
- En revanche, la société est disposée à mettre en place du financement participatif.

Aussi, concernant la Phase 2, les éléments à inscrire dans la charte d'engagements sont les suivants :

- **Distribution d'une lettre d'information sur la démarche de l'enquête publique comprenant les modalités (dates, lieux, etc...) sur le périmètre des cinq communes. Dedans, y figureront le calendrier et les informations sur la tenue des permanences par le commissaire enquêteur. Cette lettre devra être distribuée 15 jours avant le lancement de l'enquête publique.**
- **Si le sujet du partage de la valeur n'est pas abouti avant le dépôt, Neoen devra s'engager à poursuivre les échanges. Cet engagement porte également sur le sujet de la charte d'engagements.**
- **Définition d'une instance de dialogue local pérenne qui sera chargée de suivre la bonne exécution de la charte pendant toute la durée de vie du projet.**

PHASE 3 : Construction

- Adapter la phase travaux aux périodes de sensibilité des espèces (mars à mi-septembre)
- Limiter l'emprise du chantier – Ne pas déborder sur les zones non concernées
- Adapter les horaires des travaux – Eviter les travaux de nuit
- Adapter les modalités de circulation des engins de chantier - Limiter la vitesse de circulation sur le chantier
- Limiter les nuisances lumineuses pendant la phase chantier

*Soumis à validation par après analyse des impacts résiduels

Vos contributions ?

- Bourse aux haies
- Poursuivre l'information sur la phase chantier

Suggestion de thèmes

Information
travaux/chantier

Suivi des
engagements

Maitrise des
impacts

Mesures
compensatoires



Compte-rendu du comité consultatif n°3

Concernant la Phase 3 correspondant à la phase Construction, les premiers échanges portent sur la mise en place d'une bourse aux haies à destination des riverains.

Q? Une haie pour réduire l'impact visuel ?

→ Oui, cette mesure, déjà mise en œuvre sur d'autres projets éoliens portés par Neoen, consiste à proposer la plantation d'une haie en fond de parcelle, chez les particuliers intéressés. Il ne s'agit pas de dire que cette haie sera suffisante pour masquer le projet, mais elle permettra d'atténuer la visibilité sur les éoliennes.

Q? Qui va entretenir ces haies ?

→ Neoen assure la plantation des végétaux et leur remplacement en cas de besoin, mais n'assure pas l'entretien de la haie qui est laissé aux particuliers.

Q? Quelles essences seront utilisées ?

→ Il s'agira d'essences locales, définies par la ou les associations locales qui seront missionnées pour accompagner cette mesure.

Q? Comment sera géré l'éclairage pendant la phase chantier ?

→ Pendant la phase chantier, Neoen s'engagera à réduire au maximum les nuisances visuelles en se limitant aux éclairages de sécurité.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Q? Concernant l'aviation, vous avez des retours ?

- La DGAC a été consultée. Concernant l'aéroport : avec une hauteur bout de pale de 180m, les trajets (départs et arrivées) ne sont théoriquement plus impactés.
- Le cas de la balise et de quelques autres points restent quant à eux encore à éclaircir.

Q? Qu'en est-il de l'Etude De Danger (EDD) ?

- L'EDD a été reçue il y a deux jours. Elle est en cours de relecture et sera annexée au dossier déposé en préfecture.

Q? Qu'est-ce qu'une EDD ?

- En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le développeur doit s'assurer qu'il ne génère pas de risques sur les habitations, les installations et les personnes pouvant se trouver à proximité. Pour cela, il réalise une Etude De Danger (EDD) qui maximise les hypothèses afin de s'assurer de l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir les risques associés et prévoit les garanties en conséquence.

Q? J'ai entendu parlé de cas de panneaux solaires qui ont explosé récemment, jusqu'à 5km autour du projet. La distance, c'est un facteur important.

- Cette remarque semble peut cohérente avec la réglementation en vigueur. A titre d'exemple, le périmètre pris en compte pour l'éolien est de 500m, ce qui est déjà maximisant.
- Aussi, sur les panneaux solaires, le risque principal est celui des incendies.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Aussi, concernant la Phase 3, les éléments à inscrire dans la charte d'engagements sont les suivants :

- **Proposition de bourse aux haies à destination des riverains**
- **Poursuite de l'information auprès des riverains et des associations sur la phase chantier**
- **Remise en état des voiries** (cf lien avec la demande exprimée en phase 5)

PHASE 4 : Exploitation

- Réaliser des bridages le matin et le soir à l'heure de vol des laridés
- Réaliser un bridage pendant la période de moisson et surtout de labours
- Réaliser un suivi de la mortalité sur les espèces à enjeux identifiées lors de l'état initial
- Réaliser un suivi de mortalité spécifique pour les laridés (Goélands)
- Réaliser un suivi spécifique aux busards
- Réaliser une convention avec association naturaliste afin de protéger les nids de busards à proximité du parc
- Opérer des restrictions sur les lumières (en dehors des éclairages sécuritaires pour le repérage aérien)

*Soumis à validation par
après analyse des impacts

Vos contributions ?

- Comité de suivi d'exploitation
- Un numéro d'astreinte disponible

Suggestion de thèmes

Suivi de l'exploitation

Maîtrise des impacts

Modalités d'échanges
avec l'exploitant

Suivi Faune/flore

Mesures
compensatoires et
d'accompagnement



Compte-rendu du comité consultatif n°3

Concernant la Phase 4 correspondant à la phase Exploitation, les premiers échanges portent sur les mesures indiquées par les bureaux d'études.

Q? Ce qui est dit par les bureaux d'études, en jaune dans le support de travail, s'applique sur chaque projet ?

→ Non, il s'agit de recommandations émises par les bureaux d'études en lien avec les relevés effectués sur le site, ayant permis de déterminer les sensibilités des espèces présentes.

Q? Vous dites « Réaliser un suivi de la mortalité sur les espèces à enjeux identifiées lors de l'état initial », il faut plutôt qu'il soit marqué : « pour toutes les espèces ».

→ Le suivi de mortalité est à effectuer sur les espèces qui sont sensibles à l'éolien. En effet, certaines espèces ont par exemple une hauteur de vol qui n'est pas située au niveau de la hauteur des pales, elles ne sont donc pas sensibles à l'éolien.

→ L'étude d'impact garantit le respect des espèces via les mesures indiquées par les bureaux d'études. Il n'est donc pas nécessaire de marquer cette demande dans une charte d'engagements.

S'en suit un échange concernant le comité de suivi, au cours duquel l'Agence Tact donne quelques suggestions concernant la fréquence de tenue du comité ainsi que sa composition. L'Agence Tact pense que c'est intéressant de proposer une première réunion 1 mois avant le démarrage du chantier. Aussi, concernant la composition du comité, celui-ci indique qu'il est recommandé que soient présents un représentant de chaque commune du périmètre (maire et/ou adjoint) ainsi que deux représentants pour les deux communautés de communes et deux pour les habitants.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

Thomas Muselier reconnaît que la question de la représentativité est complexe concernant les habitants. C'est pourquoi, il indique que le choix qui est souvent fait est celui de faire participer les associations locales. A l'inverse, il indique que les services de l'Etat ne sont généralement pas dans les comités de suivi en raison de leurs enjeux avec l'entreprise qui porte le projet mais aussi parce qu'ils réalisent d'ores et déjà un suivi des sites. Néanmoins, Thomas Muselier prend l'exemple d'un projet éolien basé dans les Deux-Sèvres dans lequel les services de l'Etat sont informés en amont de la tenue d'une réunion du comité puis ils en reçoivent le compte-rendu.

Pour rappel, il cite les principaux objectifs des comités de suivi à savoir : faire le bilan de l'année écoulée, présenter un rapport d'activité de la production, annoncer le calendrier des événements s'il y a en a, présenter les actions de maintenance ainsi que les suivis écologiques, et enfin, prendre en compte les retours des élus et des riverains si nécessaire.

Aussi, concernant la Phase 4, les éléments à inscrire dans la charte d'engagements sont les suivants :

- **Réalisation d'une réunion du comité de suivi une fois par an.**
- **Mise à disposition d'un numéro d'astreinte afin de pouvoir signaler à tout moment à l'équipe responsable de l'exploitation un dysfonctionnement ou une nuisance. Consigner les demandes et assurer un suivi de celles-ci avec notamment l'engagement de traiter cette demande dans un délai défini.**

PHASE 5 : Démantèlement

RÉGLEMENTAIRE

- Démantèlement des éoliennes, postes de livraison et câbles dans un rayon de 10m autour des installations
- Excavation de la totalité des fondations
- Comblement de l'excavation par des terres aux caractéristiques comparables avec celles situées à proximité de l'installation
- Remise en état du site et des voiries
- Valorisation des déchets de démolition et de démantèlement
- Recyclage d'au moins 95% des éoliennes
- Mise en place de garanties financières pour assurer le démantèlement des éoliennes

Vos contributions ?

RIVERAINS

Suggestion de thèmes

Information
chantier

Maitrise des
impacts

Suivi des
engagements



Compte-rendu du comité consultatif n°3

Concernant la Phase 5 correspondant à la phase Démantèlement, l'Agence Tact rappelle que la réglementation est déjà contraignante concernant cette partie mais que des ajouts peuvent être intégrés.

Plusieurs questions sont posées par les participants.

Q? Quelle sera la puissance des éoliennes ?

→ Les éoliennes qui seront déposées présentent une puissance de 5MW. Pour exemple, les éoliennes des parcs situés aux alentours sont en moyen de 1 à 2 MW pour une hauteur de 120 bout de pale.

*Q? Vous indiquez « remise en état du site », mais il faudrait pouvoir compléter avec « **et des accès** ». Il faut que cela soit fait tout au long de la vie du site, du chantier jusqu'au démantèlement.*

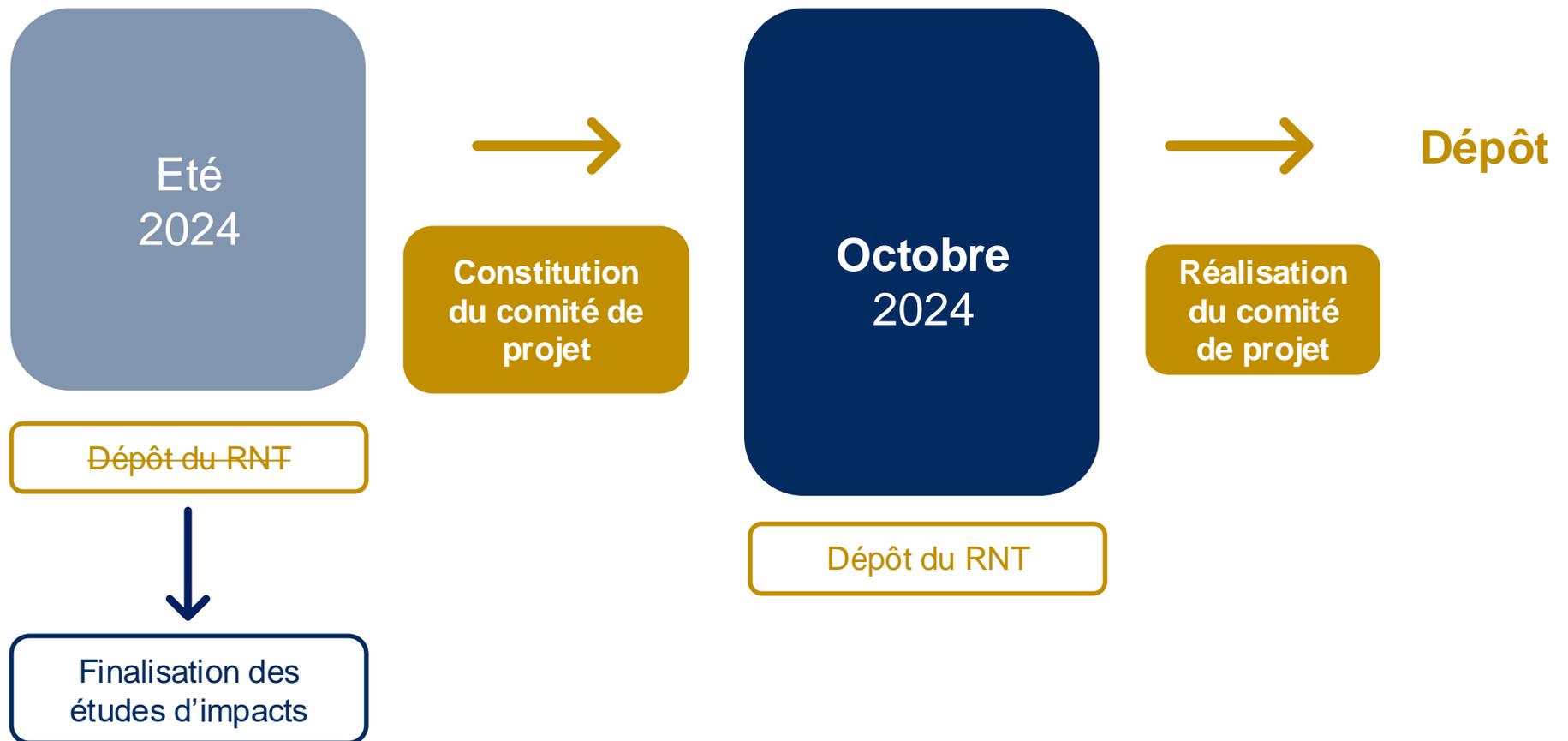
→ Neoen note cette remarque et propose que soit indiqué « Remise en état des voiries ».

4

Et après ?

Calendrier de la concertation - Evolutions

Glissement du calendrier du dépôt



ZOOM sur le RNT

Qu'est-ce que c'est ?

Le résumé non technique est une synthèse de l'ensemble du dossier qui va être déposé en préfecture et notamment de l'étude d'impact sur l'environnement et de l'étude de danger. Il doit expliquer brièvement le projet et ses enjeux dans un langage accessible à tous.

Contenu

- Une description du projet
- Les alternatives étudiées
- Les principaux enjeux environnementaux
- Les principaux impacts du projet et ses effets cumulés, ainsi que le déroulement de la démarche ERC et les mesures envisagées
- Les principaux éléments de l'étude de danger
- Les éventuelles incidences résiduelles après application de la démarche ERC
- Un résumé de la concertation autour du projet

Modalités

Destinataire : Les communes d'implantation du projet et les communes limitrophes

Quand : Au moins un mois avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

Zoom sur le comité de projet



Décret du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie.

→ **Obligatoire** pour **les projets situés hors zones d'accélération** et dépassant un certain seuil.



Composition du comité

- Le porteur de projet ;
- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de chaque EPCI ;
- Un représentant des communes limitrophes



Modalités de rencontres

Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre.

Le comité de projet se tiendra le 04/11/2024 à Fontenay-le-Marmion

Compte-rendu du comité consultatif n°3

En conclusion, les prochaines étapes sont présentées aux participants. Dans un zoom dédié, le Résumé Non Technique, initialement prévu pour juillet et décalé à octobre est détaillé. Ce document d'information résume en une quarantaine de pages l'étude d'impacts. Une fois finalisé, il est envoyé aux élus pour consultation. Il permet d'avoir les principaux éléments clés du projet dans une présentation synthétique. Une fois réceptionné, les élus disposent d'un mois pour faire leurs éventuelles remarques avant le dépôt du dossier en préfecture. Sur la base des éventuelles remarques, Neoen effectue un retour sur la prise en compte des remarques.

Le zoom suivant est consacré au comité de projet. Après un rappel du contexte dans lequel il s'inscrit, la composition du comité et les modalités de mises en œuvre sont présentés.

Concernant le calendrier, un point de précision est apporté par l'équipe projet. Avec un dépôt prévu entre novembre et décembre 2024, l'enquête publique est à prévoir aux alentours du mois de septembre 2025. Cette période est conditionnée à d'éventuelles demandes de précisions qui suspendraient alors le dossier.

Echanges avec les membres du comité consultatif suite à la présentation du porteur de projet

Q? Comment fait-on pour avoir une première version de la charte en disant qu'elle est provisoire ?

Q? Qu'on soit bien d'accord, on a proposé des engagements mais sans valider la charte. C'est fondamental de réunir du monde. On n'est pas habilités à exprimer l'avis collectif, il s'agit que de suggestions.

Compte-rendu du comité consultatif n°3

- Sur ce point, l'Agence Tact propose de réaliser une première version, annexée au présent compte-rendu qui soit soumise aux participants afin de vérifier si elle est bien conforme aux échanges ayant eu lieu lors du comité.

Le comité consultatif est conclu à l'issue de ces échanges.

NEOEN

Merci de votre attention

